

Paris, le 31 Mars 2022,
Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

A Mesdames et Messieurs les directeurs d'école,
A Mesdames et Messieurs les professeurs,
Aux parents d'élèves,

Objet : Session de rattrapage scolaire ; Circulaire ministérielle DGESCO N°965-337 du 31 mars 2022

**Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs les Professeurs,
Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,**

Ces dernières années, le contexte sanitaire a particulièrement perturbé les apprentissages des élèves, et ce, depuis le plus jeune âge en maternelle. Tous les inspecteurs de l'Éducation Nationale s'accordent à reconnaître que le niveau général de chaque élève est en large baisse. Il est, aujourd'hui, inenvisageable d'espérer un passage des élèves français dans la classe supérieure sans préalablement agir.

Pour pallier ce retard, moi, Ministre de l'Éducation Nationale, ai décidé, cette année, d'aménager de nouveaux temps d'apprentissage durant les vacances de printemps afin de permettre à tous les élèves de bénéficier d'un rattrapage scolaire de qualité.

Les élèves n'auront donc pas de vraies vacances avant le 7 juillet au soir.

Ces nouveaux temps d'apprentissages seront répartis comme suit :

- Les élèves dont le prénom comporte 3, 4, ou 5 lettres viendront à l'école les dimanches de 7h30 à 11h30 en plus des autres jours de la 1^{ère} semaine de vacances.
- Les élèves dont le prénom comporte 6, 7 ou 8 lettres viendront à l'école les samedis entre 13h30 et 18h00 en plus des autres jours de la 2^{ème} semaine de vacances.
- Les élèves dont le prénom comporte moins de 3 lettres, plus de 8 lettres ou un prénom composé viendront à l'école chaque jour de la 1^{ère} semaine de vacances entre 6h45 et 19h, ainsi que les mercredis et samedis matins de 7h00 à 12h45.

Toutefois, il sera possible de contourner ce dispositif. Pour cela, il vous faudra emmener l'enseignant/e de votre/vos enfant/s en vacances : Séjour détente Spa 4* en Italie, Ski dans un hôtel 5* en Autriche, séjour à Honolulu sous les cocotiers, ...
Autre possibilité s'offrant à vous ; celle d'amadouer l'enseignant/e de votre/vos enfant/s grâce à diverses gourmandises : thé, chocolat noir, Haribo, M&M's, ...

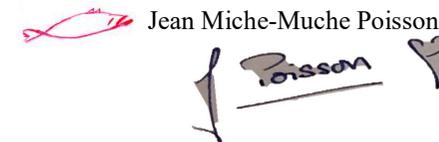
Une liste non exhaustive est consultable sur le site de l'Éducation Nationale :

Pour les voyages → [http : //www.education.gouv.fr/la-maitresse-cruelle-se-fait-offrir-des-voyages.org](http://www.education.gouv.fr/la-maitresse-cruelle-se-fait-offrir-des-voyages.org)

Pour les gourmandises → [http : //www.education.gouv.fr/Voldemaitresse-se-fait-offrir-des-gourmandises.org](http://www.education.gouv.fr/Voldemaitresse-se-fait-offrir-des-gourmandises.org)

Certain que ces nouvelles dispositions permettront de lutter efficacement contre la baisse du niveau, je vous remercie de votre compréhension et vous souhaite, malgré tout, de bonnes vacances.

Votre ministre de l'Éducation Nationale,


Jean Miche-Muche Poisson